

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/09/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 25/09/2017

**Délibération n° D-2017-342**

Centre Technique Propreté Urbaine - Aménagement de locaux  
- Lot 4 : Serrurerie - Avenant n°1

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Patrimoine et Moyens****Centre Technique Propreté Urbaine - Aménagement  
de locaux - Lot 4 : Serrurerie - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 janvier 2017, le Conseil municipal a approuvé les marchés de travaux visant à aménager les locaux vacants au Centre Technique Municipal de la Propreté Urbaine (CTMPU), suite au transfert de la station d'épuration de Niort, permettant le rapprochement des agents du Service Propreté Urbaine jusqu'alors installés à la cité administrative.

Le lot 4 Serrurerie a été attribué à la Société GUYONNET Constructions Métalliques – 85204 Fontenay Le Comte pour un montant de 25 800,00 € TTC toutes tranches comprises.

En cours de chantier, le curage intérieur, réalisé par le titulaire du lot 2 Gros œuvre, a révélé que le niveau de la dalle béton était 20 cm plus haut que prévu. Le niveau intérieur fini du bâtiment doit donc être augmenté d'autant.

De ce fait, le lot Serrurerie est impacté dans la mesure où la rampe métallique pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite doit être rallongée de 3,6 m, une marche ajoutée et la hauteur des poteaux augmentée, entraînant ainsi un surcoût de 3 127,40 € TTC.

Il convient donc d'établir un avenant pour « sujétion technique imprévue » selon l'article 139-3 du décret 2016-360 portant le montant du marché pour le lot 4 Serrurerie à 28 927,40 € TTC.

Le détail financier pour ce lot est désormais établi comme suit :

Montant du marché initial en € toutes tranches comprises		Montant de l'avenant en €		% Avenant n°1	Nouveau montant du marché en € toutes tranches comprises	
HT	TTC	HT	TTC		HT	TTC
21 500,00	25 800,00	2 606,17	3 127,40	12,12	24 106,17	28 927,40

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au lot 4 du marché « Travaux d'aménagement du Centre Technique Municipal de la Propreté Urbaine » ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**Ville de Niort**

Place Martin Bastard  
B.P. 516  
79022 NIORT CEDEX

**D E V I S**

FONTENAY LE COMTE, le 20/07/2017

Référence : 17/247AT

Objet du devis : CTPU : linéaire de rampe métallique supplémentaire suite à modification de la hauteur à monter

Réf.	Descriptif des travaux	U	Quantité	Prix unit.	Montant	TVA
<u>1</u>	<b>Escalier</b>		<b>1,00</b>		<b>383,40</b>	
1.1	Limons d'escalier plus longs (+1.1ml) et ajout d'1 marche <b>Localisation :</b> Escalier d'Entrée.	U	1,00	191,74	191,74	3
1.2	Garde-corps acier rampant supplémentaire <b>Localisation :</b> Escalier.	MI	1,10	174,24	191,66	3
	<b>Sous-total H.T. 1 Escalier :</b>				<b>383,40</b>	
<u>2</u>	<b>Rampe</b>		<b>1,00</b>		<b>2 222,77</b>	
2.1	Linéaire de rampe supplémentaire (+3.6ml) <b>Localisation :</b> 1ère volée de la Rampe d'accès à l'Entrée.	U	1,00	1 114,98	1 114,98	3
2.2	Garde-corps acier rampant supplémentaire <b>Localisation :</b> Volées de la rampe.	MI	7,20	153,86	1 107,79	3
	<b>Sous-total H.T. 2 Rampe :</b>				<b>2 222,77</b>	

RECAP.	(3) TVA 20%	(5) TVA 10%
Montant HT	2 606,17	
Montant TVA	521,23	

*Bon pour accord,*

*Date et signature :*

Prix, valeur juillet 2017, valable 2 mois, révisables passé ce délai.

Délai de réalisation :

Conditions de règlement :

Total H.T.	<b>2 606,17 €</b>
TOTAL T.V.A.	521,23
<b>MONTANT T.T.C.</b>	<b>3 127,40 €</b>

Devis N° : 17/247AT

Devis détaillé par poste

CTPU : linéaire de rampe métallique supplémentaire suite à modification de la hauteur à monter

Total Net	<b>2 606,17</b>
TOTAL T.V.A.	521,23
Total T.T.C.	3 127,40
Acompte	
<b>MONTANT T.T.C. Euros</b>	<b>3 127,40</b>

## RECAPITULATIF GENERAL

	Descriptif	Montant
1	Escalier	383,40
2	Rampe	2 222,77

RECAPITULATIF	(3) TVA 20%	(5) TVA 10%
Montant HT	2 606,17	
Montant TVA	521,23	

	Montant
Total H.T.	<b>2 606,17 €</b>
TOTAL T.V.A.	521,23 €
<b>MONTANT T.T.C.</b>	<b>3 127,40 €</b>